



**FRONTENAY
ROHAN-ROHAN**
de nature et d'histoire.

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 8 DECEMBRE 2020

L'an deux mille vingt, le Mardi 8 Décembre à 20 H 00, le conseil municipal de la commune de Frontenay-Rohan-Rohan dûment convoqué le 3 Décembre 2020, s'est réuni en session ordinaire dans la salle municipale de la Chabotte, sous la présidence de Monsieur Olivier POIRAUD, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : **23**

Nombre de membres présents : 18 (17 pour les deux premières délibérations)

Nombre de votants : 23 (22 pour les deux premières délibérations)

Présents : Olivier POIRAUD, Alain CHAUFFIER, Aurélia LAURENT-BOURGOUIN, Thierry ALLEAU, Mélanie CHAIGNE-GOMIT, Nicolas GABILLIER, Elisabeth DEGORCE, , Francette SAIVRES, Stéphane BARILLOT, Cyril RIGAUDEAU, Muriel MOUNIER, Kaïna GODEAU, Hervé PILARD, Charles MALINAUSKA, Sarah BANCHEREAU (à partir de la troisième délibération), Charlène DIE, Maxime GALENNE, Erwan POURNIN.

Absents excusés : Béatrice GERARDOT DE SERMOISE, Anne-Lise JOIGNE, Sylvain RIBEYRON, Florent KOSINSKI, Sarah BANCHEREAU (jusqu'à la deuxième délibération), Gaëlle ADAM.

Absents non excusés : néant

Pouvoirs : Béatrice GERARDOT DE SERMOISE à Alain CHAUFFIER, Anne-Lise JOIGNE à Olivier POIRAUD, Sylvain RIBEYRON à Alain CHAUFFIER, Florent KOSINSKI à Charles MALINAUSKA, Gaëlle ADAM à Olivier POIRAUD.

Secrétaires : Aurélia LAURENT-BOURGOUIN, Cyril RIGAUDEAU.

1 - APPROBATION DU PV DU 10 NOVEMBRE 2020

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir approuver le procès-verbal du conseil du 10 novembre 2020 qui leur a été transmis.

Pour : 22	Contre : 0	Abstention : 0
-----------	------------	----------------

2 - DESIGNATION D'UN REFERENT COMMUNAL – SYNDICAT MIXTE VERSANT DE LA SEVRE NIORTAISE

Le syndicat mixte du Bassin versant de la Sèvre Niortaise assure depuis le 1^{er} janvier 2020 la mise en œuvre de la compétence Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations sur les communes et intercommunalités concernées par le bassin hydraulique afférent, en Deux-Sèvres et Charente-Maritime. Le syndicat est constitué de 8 intercommunalités représentant 100 communes.

Les statuts prévoient l'instauration de commissions géographiques à l'échelle des sous-bassins hydrauliques à savoir :

- Autize – Vendée
- Sèvre Niortaise amont - Lambon – Chambon – Egray
- Guirande – Courance – Mignon
- Marais Mouillés

La Commission géographique n'a pas de voix délibérative mais peut conseiller et être consultée par le Comité Syndical, à sa demande ou sur demande du Comité. Elle a pour mission d'associer les communes à la définition du contenu et de la programmation des actions à mener, dans le cadre du budget voté par le Comité Syndical.

Afin de mettre en place cette instance de concertation, il est demandé de désigner un représentant qui siègera au sein de la commission du secteur Guirande – Courance – Mignon.

Monsieur le Maire propose de désigner Monsieur Thierry ALLEAU.

Pour : 22	Contre : 0	Abstention : 0
-----------	------------	----------------

3 - CESSION D'UN TERRAIN A TDF (INFORMATION)

Deux représentants de Télédiffusion de France (TDF – opérateur historique de diffusion télé par ondes radio-électriques) ont rencontré la commune pour présenter un projet d'acquisition de la parcelle louée depuis 2003 (réévaluation du loyer en 2013 – environ 700.00 € par an). La politique de leur société vise la propriété de tous les emplacements d'installations. La portion de parcelle ZB 40, sise au lieu-dit « les aiguilles aux rets » serait portée de 100 à 150 m² pour faciliter les entretiens de l'antenne de 48 mètres environ et du bâtiment technique. Elle est située en zone agricole loin de toute habitation. L'antenne héberge également trois opérateurs de téléphonie.

Sur cet emplacement, TDF est propriétaire :

- d'un pylône d'une hauteur de 47 m
- d'une dalle technique au sol
- d'une clôture périphérique
- des adductions aériennes ou souterraines pour le raccordement en énergie et les liaisons filaires de télécommunications, nécessaires au bon fonctionnement.

L'offre est élevée (53 000.00 € après négociation de la commune) car cette antenne est vitale pour la couverture télé sud-ouest du territoire et la société veut boucler un programme 2020 freiné par le COVID. Tous les frais sont pris en charge par TDF qui garantit également une exploitation respectueuse des réglementations en vigueur.

Les actes (compromis de vente en PJ) seront passés chez le notaire de la Commune, maître CAZENAVE.

Après examen des différents aspects de cette cession de terrain, la commission finances, réunie le 2 Décembre 2020 a émis un avis favorable à ce projet de transaction.

Monsieur le Maire ayant reçu une autre proposition d'une société financière concurrente (VALOCIME) pour une location demande au conseil municipal de reporter cette question afin d'étudier et de négocier les offres. Le conseil municipal approuve ce report.

4 - COMMANDE SITEA PREALABLE AUX TRAVAUX D'AMENAGEMENT DES CHEMINEMENTS PIETONS

Lors de l'examen du dossier de demande de subvention DETR, la Direction Départementale des Territoires a signalé un manque de précision au dossier : les ouvrages existants d'eaux pluviales doivent être portés à la connaissance du Préfet (art L.214-6 du code de l'environnement à partir du moment où la superficie de la zone collectée est supérieure à 1ha bassin versant intercepté compris). Une fois l'antériorité des ouvrages actés par la Préfet, toute modification apportée aux ouvrages doit également être portée à la connaissance du Préfet. Les travaux conduisant à augmenter la surface collectée, et donc les volumes d'eaux pluviales rejetés, ou augmentant les débits de pointes rejetés, devront faire l'objet de mesures de réduction d'impact. Le cabinet SITEA, maître d'œuvre pour l'aménagement des cheminements piétons a l'habitude de réaliser ce type de dossiers et propose de réaliser cette étude pour un montant de 3 360.00 € TTC.

il faudrait démarrer cette mission début janvier

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de l'autoriser à passer cette commande.

Pour : 23	Contre : 0	Abstention : 0
-----------	------------	----------------

5 - SIGNATURE DE MARCHES POUR L'AMENAGEMENT DES CHEMINEMENTS PIETONS

Les travaux d'aménagement des cheminements piétons ont fait l'objet d'une consultation sous forme de marché à procédure adaptée. Les publications sur le site pro-marchespublics.fr et le quotidien « LA NOUVELLE REPUBLIQUE » ont été effectuées le 25 Octobre 2019 pour une remise des plis reportée au 15 janvier 2020.

Deux lots faisaient l'objet de la consultation :

- lot 1 – VRD
- lot 2 – ECLAIRAGE PUBLIC – RESEAUX SOUPLES

Les critères d'attribution retenus ont été les suivants :

- 60 % : valeur technique appréciée au regard du mémoire technique
- 40 % : montant de l'offre.

Les plis ont été ouverts en commission le 17 janvier 2020 les offres du lot 1 ont ensuite été analysées et négociées. Les résultats de cette consultation sont les suivants :

LOT 1 - VRD

ENTREPRISES	CRITERE 1	CRITERE 2		TOTAL (NOTE/20)	CLASSEMENT DES OFFRES
	VALEUR TECHNIQUE DE L'OFFRE – 60 %	PRIX DE L'OFFRE TTC 40 %			
	NOTE/20	PRIX TTC	NOTE /20		
COLAS	17.20	597 416.94	20.00	18.32	2
EIFFAGE ROUTE	17.60	601 843.06	19.85	18.50	1
EUROVIA	17.80	731 835.03	16.33	17.21	4
BONNEAU TP	16.60	642 339.25	18.60	17.40	3

Le conseil municipal, réuni le 19 février 2020 avait autorisé monsieur le Maire à signer le marché du lot 1 avec EIFFAGE ROUTE.

En ce qui concerne le lot 2, la négociation étant en cours le 19.02.2020, la délibération avait été différée.

LOT 2 – ECLAIRAGE PUBLIC – RESEAUX SOUPLES

ENTREPRISES	CRITERE 1	CRITERE 2		TOTAL (NOTE/20)	CLASSEMENT DES OFFRES
	VALEUR TECHNIQUE DE L'OFFRE – 60 %	PRIX DE L'OFFRE TTC 40 %			
	NOTE/20	PRIX TTC	NOTE /20		
BOYGUES ENERGIE SERVICES	17.80	22 378.80	19.84	18.62	2
EIFFAGE ENERGIE SYSTEMES	15.60	23 791.80	18.66	16.82	3
INEO ATLANTIQUE RESEAUX	17.80	22 200.48	20.00	18.68	1

L'inscription budgétaire serait faite en dépenses d'investissement à l'article 2151 - opération 0114 – voirie sur deux exercices :

Une première tranche en 2021 (du pont de fer à la rue de la grande fontaine) pour un montant de 296 053.08 € HT, soit 355 263.96 € TTC (à laquelle s'ajouteront les actualisations de prix et la maîtrise d'œuvre)

Une deuxième tranche en 2022 pour un montant de 268 779.58 € TTC (à laquelle s'ajouteront les actualisations de prix et la maîtrise d'œuvre)

Ces travaux ont fait l'objet de demandes de subventions dont certaines ont été notifiées :

Subvention	Montant notifié	observations
PACT CAN 2019	40 000.00 *	AU TITRE DES T1 ET 2 (rue Pasteur/rue de la Croix Blanche + rue Grande Fontaine/rue Pasteur)

PACT CAN 2020	60 000.00 *	AU TITRE DES T2 ET 3 (rue des Imonnets/Bief Chabot et rue de la Grande Fontaine/Bief Chabot)
SOUTIEN A L'INVESTISSEMENT (DEPARTEMENT)	60 000.00 *	AU TITRE DES T1 ET 2 (rue Pasteur/rue de la Croix Blanche + rue Grande Fontaine/rue Pasteur)
SOUTIEN A L'INVESTISSEMENT (DEPARTEMENT)	60 000.00	AU TITRE DES T2 ET 3 (rue des Imonnets/Bief Chabot et rue de la Grande Fontaine/Bief Chabot)
NOUVELLE POLITIQUE TERRITORIALE (DEPARTEMENT)	60 000.00 (demandée)	
DETR	191 881.00	223 861.05 demandés
Subventions déjà inscrites au budget 2020 : *		

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de :

- confirmer l'autorisation de signature du marché du lot 1
- autoriser la signature du marché du lot 2

Pour : 21	Contre : 0	Abstention : 2
-----------	------------	----------------

DEPLACEMENT DE LA BAIE INFORMATIQUE

Le cœur du réseau informatique de la Mairie (serveur, baie de brassage, sauvegarde, connexions internet et éternet..) est actuellement installé au fond d'un placard – réserve, dans de mauvaises conditions techniques, thermiques et de sécurité. Il est donc envisagé, depuis plusieurs mois de le transférer dans un local dédié, spécialement aménagé au sous-sol, sécurisé et tempéré. Un cahier des charges a été établi et une seule offre détaillée a été reçue, fournie par l'entreprise locale TECODATA. Après analyse des éléments techniques et financiers, un groupe de travail réuni le 24.11.2020 a émis un avis favorable sur cette proposition.

Le montant de ces travaux est estimé à 2 823.14 € HT, soit 3 387.77 € TTC.

Cette dépense pourra être affectée en section de fonctionnement – chapitre 011 – article 615221.

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de l'autoriser à passer commande auprès de l'entreprise TECODATA.

Pour : 22	Contre : 0	Abstention : 1
-----------	------------	----------------

MARCHES DE FOURNITURES DE DENREES ALIMENTAIRES PRO-CLUB

Monsieur le Maire rappelle que la commune adhère au service de la centrale de référencement pro-club depuis plusieurs années afin de profiter de prix négociés auprès de fournisseurs de denrées alimentaires.

Pro-club a récemment organisé des consultations (ACCORD-CADRE conformément à l'article R2162-1 à R2162-4 du code de la commande publique) pour la fourniture de ces produits.

Les critères de sélection des offres permettant de déterminer l'offre la plus avantageuse ont été les suivants :

- **prix** : 50 % (nombre de premiers prix : 15 %, panier moyen : 20 %, taux de réponse : 15 %)
- **valeur technique** : 30 % (conformité e la réponse sur unités de négociation, de commande et de facturation : 10 %, respect du type et origine des produits : 5 %, respect des calibres : 5 %, démarche environnementale et sociétale : 5 %, accès libre internet et contenu des fiches techniques : 5 %)
- **délai** : 20 % (fréquence de livraison : 5 %, délai de livraison : 5 %, franco de livraison : 10 %)

N° lot	Désignation des lots « circuits longs »	1 ^{er} titulaire	2 ^{ème} titulaire	3 ^{ème} titulaire
1	Epicerie (mini 2 000 maxi 9 000 € HT/attributaire)	PRO A PRO – METRO FSD	EPISAVEURS GROUPE POMONA	
3	Produits surgelés (mini 1500 maxi 9 000 € HT/attributaire)	RESEAU KRILL	POMONA PASSION FROID	
4	Produits laitiers et ovo produits (mini 1000 maxi 10 000 € HT/attributaire)	POMONA PASSION FROID	TEAM OUEST	
5	Viande fraîche de bœuf – veau – agneau (1 000 à 7 000)	SOCOPA	RESEAU KRILL	
6	Viande fraîche de porc – salaisons – charcuterie (0 à 4000)	BERNARD	PASSION FROID	RESEAU KRILL
7	Volaille fraîche (0 à 4000)	SOCIETE AVICOLE DISTRI	RESEAU KRILL	GUILLET
9	Légumes et fruits frais 1 ^{ère} , 4 ^{ème} et 5 ^{ème} gamme (0 à 3000)	ESTARELLAS		
10	Produits de la mer (1000 à 4 500)	VIVES EAUX		
12	Nutrition et aides culinaires (0 à 100)	PRO A PRO		
14	Biscuiterie (0 à 3 000)	BDG+	GOURMALLIANCE	
N° lot	Désignation des lots « circuits courts »	1 ^{er} titulaire	2 ^{ème} titulaire	3 ^{ème} titulaire
16	Produits laitiers circuits courts (0 à 1 500)	RESALIS		
17	Légumes et fruits 1 ^{ère} 4 ^{ème} et 5 ^{ème} gamme circuit court (0 à 6 000)	ESTARELLAS	RESALIS	
18	Viande fraîche de bœuf – veau – agneau circuit court (0 à 1 000)	SOCOPA	RESALIS	
19	Viande fraîche de porc – salaisons – charcuterie circuit court (0 à 1 500)	RESALIS		
20	Volaille fraîche circuit court (0 à 1000)	GUILLET	SOCIETE DISTRI AVICOLE	

Le marché sera exécuté au fur et à mesure de l'émission de bons de commande dans les conditions fixées par le code de la commande publique.

La commission MAPA s'est réunie le 2 décembre 2020 afin d'examiner ces offres et, selon l'avis de la responsable de la restauration scolaire, retenir un premier, voire un deuxième et troisième titulaires.

Le conseil municipal est invité à autoriser monsieur le maire à signer les marchés.

Pour : 23	Contre : 0	Abstention : 0
-----------	------------	----------------

DECISION MODIFICATIVE

Monsieur le Maire informe le conseil municipal de risques forts de dépassements de la section de fonctionnement. Il propose de procéder à une quatrième décision modificative afin de faire face à ces dépenses :

Section de fonctionnement – dépenses

Chapitre 011 – charges à caractère général	Article 615231 – voirie	+ 19 500.00
	Article 615232 – réseaux	+14 200.00
	Article 6042 – achats de prestations de service	+ 1 500.00
Chapitre 012 – charges de personnel	Article 6411 – personnel titulaire	+ 17 600.00
Chapitre 014 -atténuations de produits	Art 739223 – fond de ressources communales	+200.00
Chapitre 65 – autres charges de gestion	Article 6531 – indemnités	- 14 000.00
Chapitre 022	Article 022 – dépenses imprévues	- 39 000.00

Pour : 22	Contre : 0	Abstention : 1
-----------	------------	----------------

RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITE DE L'EAU

le rapport sur l'exercice 2019 est divisé en deux parties :

- compétence « production » (10 pages + tableaux complémentaires)
- compétence « distribution » (21 pages + annexes)

Le SIEPDEP de la Vallée de la Courance (maintenant dissout depuis le 31.12.2019) dessert 17 communes. Le service est exploité en affermage. Le délégataire est la SAUR depuis le 1^{er} janvier 2010 et pour 12 ans. La population desservie est de près de 19 000 hits. 5 points de prélèvement de nappe souterraine dont 2 sur FRONTENAY-ROHAN-ROHAN (Châteaudet et Basseau). Le SIEPDEP importe aussi de l'eau depuis le syndicat du Vivier afin de préserver ses nappes et le phénomène de dénitrification naturelle sur les captages. La totalité des volumes d'eau du service de production atteint 1 200 045 m³ en 2019.

En 2019 le service de production du SIEPDEP de la vallée de la Courance a délivré à ses collectivités 1 146 658 m³ d'eau. Compte tenu des fuites et des besoins en eau du service, le rendement du réseau de production était de 96.4 % en 2019.

Le bilan fournit par l'ARS indique que l'eau du syndicat est de bonne qualité.

Le prix du service comprend une partie fixe et un prix au m³ délivré. Au total, chaque collectivité a payé en 2019, un montant de 14 € par branchement existant sur son territoire, et un prix moyen de 0.50 € TTC le m³ délivré. Sur ce montant, 40 % reviennent à l'exploitant pour l'entretien et le fonctionnement, 35 % reviennent à la collectivité pour les investissements, 13 % reviennent au SEV et les taxes et redevances s'élèvent à 12 %.

En ce qui concerne la distribution, il concerne une population de 15 000 habitants, soit 7 723 abonnés en 2019 (715 246 m3 vendus aux abonnés). La consommation moyenne par branchement (91 m3/an) a baissé de 5 %.

Le réseau de distribution est essentiellement en PVC (72 %), acier (10 %), amiante-ciment (9 %), fonte (6 %). L'ensemble des branchements plomb ont été remplacés.

Le bilan fourni par l'ARS indique que l'eau du syndicat est de bonne qualité.

Le prix du service comprend une partie fixe (abonnement) et un prix au m3 consommé.

Au total, un abonné domestique consommant 120 m3 a payé, en 2019, 330.06 €. Sur ce montant 41 % reviennent à l'exploitant pour l'exploitation du réseau et le fonctionnement du service, 41 % reviennent à la collectivité.

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que Ces deux rapports sont à leur disposition en Mairie et leur demande de prendre acte de ces rapports.

Pour : 23	Abstention : 0
-----------	----------------

PROJET « MAISON France SERVICE » présenté par LA POSTE

En juillet 2019, le gouvernement lançait le plan France Services faisant suite aux maisons de services au public (MSAP). La Poste, partenaire des MSAP depuis 2015 a répondu favorablement à ce programme d'une part en souhaitant transformer ses MSAP existantes en France Services et d'autre part en proposant de nouveaux établissements où les collectivités n'auraient pas l'intention de s'engager.

L'objectif du gouvernement est de couvrir chaque canton d'ici 2022.

Par rapport au programme MSAP, l'offre et la qualité de service sont accrues avec ce nouveau programme. Si la durée minimum hebdomadaire reste fixée à 24h/semaine, l'accueil est renforcé puisqu'au moins **deux agents polyvalents** doivent être présents en permanence et recevront une formation adaptée de la part de tous les partenaires. Chaque agent doit faire preuve de polyvalence et ainsi d'être en mesure :

- Informer et orienter les usagers
- Assurer un accueil physique et téléphonique
- Effectuer des activités de médiation sociale et numérique
- D'accompagner les usagers dans l'exécution de leurs démarches administratives

Concernant l'offre, celle-ci est élargie puisque France services regroupe automatiquement les 9 partenaires suivants : CAF – Carsat – CDAD (accès aux droits) - CPAM - DDFIP (Finances publiques) - La Poste – MSA – Pôle Emploi – Préfecture.

Le financement apporté par l'Etat aux porteurs de projet (collectivités, La Poste, autres,) est de 30 000 €/an.

La Poste se propose donc de couvrir le canton de Frontenay Rohan-Rohan (si cette proposition recueille l'aval de la municipalité bien évidemment) en intégrant l'espace France services au sein de son bureau de poste. Cette proposition possède le double

avantage d'apporter de nouveaux services de proximité à la population et de pérenniser le bureau de poste en particulier en termes d'amplitude horaire.

Toutefois la mise en conformité de l'espace d'accueil au public va nécessiter des travaux importants qui nécessitent anticipation et qui, pour être réalisés au second semestre 2021, doivent être planifiés rapidement. Aussi une réponse (favorable ou non à notre projet) de la part de la municipalité serait souhaitable pour cette fin d'année 2020 (un accord tacite est suffisant).

Le conseil municipal est invité à donner un avis à titre consultatif sur ce projet.

Pour : 20	Contre : 1	Abstention : 2
-----------	------------	----------------

INFORMATIONS

- REPORT DU RECENSEMENT DE LA POPULATION EN 2022

- INFORMATION SUR PROJET DE GENDARMERIE

Monsieur Le Maire présente au conseil municipal les hypothèses évoquées par la gendarmerie nationale pour la construction d'une nouvelle caserne en 2029 pour 1 officier et 14 gendarmes.

Le projet est actuellement évalué à 3 784 500.00 € HT, comprenant l'achat du terrain de 7 500 m2 et les travaux de construction.

Cette opération qui permettrait de maintenir une gendarmerie sur le territoire communal (près de la maison de retraite) peut être financé de manières :

- Sous maîtrise d'ouvrage de la commune avec des subventions de l'Etat (entre 600 000.00 et 900 000.00 €) et versement ensuite d'un loyer à la commune réévalué pour les 9 premières années à 227 000.00 €/an
- Sous maîtrise d'ouvrage d'un office public de l'habitat ou d'une société HLM financé par des prêts garantis par les collectivités territoriales et destinés aux gendarmeries. Les organismes HLM ne pouvant pas prétendre à des subventions d'état, le loyer versé à l'organisme HLM serait de 264 900.00 € par an pour les 9 premières années.

La séance se termine à 22 h 30.